

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE D'AUGNE (Haute-Vienne)**

N° 13-2025

L'an deux mille vingt cinq, le 26 mai à 18 heures, le Conseil Municipal de la commune d'Augne, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie sous la présidence de **M. CHAMPAUD Marc, Maire**.
Date de convocation du Conseil Municipal : 12 mai 2025

PRESENTS : MM CHAMPAUD Marc – GORGE Christine – DION Daniel – LAHAYE Françoise – SUBRENAT Valérie - MARIE-OLIVE Julie - CALIZZANO Mathieu - JORGE Thierry

EXCUSES : VANHOUTTE (MARZAN) Véronique -

SECRETAIRE : MME GORGE Christine

Membres	présents	votants	procurations	exprimés	pour	contre	abstentions
9	8	8	0	8	6	0	2

OBJET : Projet d'extension d'un élevage de porcs implanté à « Bazenant » sur la commune de Bujaleuf – information relatives aux capacités financières : AVIS du conseil municipal

Monsieur le Maire rappelle au Conseil municipal que par arrêté du 01 avril 2024, Madame la Préfète de la Haute-Vienne a prescrit la mise à la consultation du public, dans la mairie de Bujaleuf du 22 avril au 22 mai 2025, du dossier de demande d'enregistrement par le G.A.E.C. FRAYSSE BOSREDON concernant les informations relatives aux capacités financières complétant son dossier de demande d'enregistrement, d'un projet d'extension de son élevage de porcs, implanté au lieu-dit « Bazenant » sur la commune de Bujaleuf.

Une partie du territoire de la commune d'Augne étant compris dans le rayon d'un kilomètre autour du périmètre de l'installation, il a été régulièrement procédé à l'affichage de l'arrêté définissant les modalités d'organisation et de déroulement de cette consultation ainsi que l'avis annonçant la consultation.

Le Conseil municipal, en application de l'article R. 512-46-11 à R. 512-46-15 était invité à donner son avis sur ce projet et devait être exprimé, pour être pris en considération, au plus tard dans les quinze jours suivant la fin de la consultation du public soit jusqu'au 05 juin 2025.

Le délai étant écoulé, Monsieur le Maire informe le Conseil municipal qu'il est possible d'émettre un avis qui sera transmis en Préfecture au Bureau des procédures environnementales et de l'utilité publique afin que les services prennent connaissance de l'avis du Conseil municipal de la commune d'Augne.

Le Conseil municipal ne présente aucune opposition et émet un avis favorable au projet d'extension de son élevage de porcs par le G.A.E.C. FRAYSSE BOSREDON au lieu-dit « Bazenant » sur la commune de Bujaleuf – informations relatives aux capacités financières.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme.

Augne, le 02 juin 2025.

Le Maire,
Marc CHAMPAUD



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE D'AUGNE (Haute-Vienne)**

N° 14-2025

L'an deux mille vingt cinq, le 26 mai à 18 heures, le Conseil Municipal de la commune d'Augne, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie sous la présidence de **M. CHAMPAUD Marc, Maire.**

Date de convocation du Conseil Municipal : 12 mai 2025

PRESENTS : MM CHAMPAUD Marc – GORGE Christine – DION Daniel – LAHAYE Françoise – SUBRENAT Valérie - MARIE-OLIVE Julie - CALIZZANO Mathieu - JORGE Thierry

EXCUSES : VANHOUTTE (MARZAN) Véronique -

SECRETAIRE : MME GORGE Christine

Membres	présents	votants	procurations	exprimés	pour	contre	abstentions
9	8	8	0	8	8	0	0

OBJET : Convention fourrière

Monsieur le Maire expose au Conseil municipal les termes de la convention relative au fonctionnement de la fourrière départementale de la Haute-Vienne.

Cette redevance couvre le ramassage des animaux errants, les vaccinations, les soins vétérinaires et les frais de pension du délai légal de fourrière.

Pour cette année 2025, le montant de la redevance est fixé à 1.20€ par habitant soit 148.80€ pour 124 habitants.

Le Conseil Municipal,

- AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention de fourrière, conclue pour l'année 2025, entre la commune d'Augne et le Président de la S.P.A de Limoges et de la Haute-Vienne, Monsieur Alain CHARTIER.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme.

Augne, le 02 juin 2025.

Le Maire,
Marc CHAMPAUD



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE D'AUGNE (Haute-Vienne)**

N° 15-2025

L'an deux mille vingt cinq, le 26 mai à 18 heures, le Conseil Municipal de la commune d'Augne, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie sous la présidence de **M. CHAMPAUD Marc, Maire.**

Date de convocation du Conseil Municipal : 12 mai 2025

PRESENTS : MM CHAMPAUD Marc – GORGE Christine – DION Daniel – LAHAYE Françoise – SUBRENAT Valérie - MARIE-OLIVE Julie - CALIZZANO Mathieu - JORGE Thierry

EXCUSES : VANHOUTTE (MARZAN) Véronique -

SECRETAIRE : MME GORGE Christine

Membres	présents	votants	procurations	exprimés	pour	contre	abstentions
9	8	8	0	8	8	0	0

OBJET : Modification du notaire pour l'achat de parcelles de terrains au bourg d'Augne

Monsieur le Maire rappelle le contexte : l'achat de parties de parcelles de terrains afin d'aménager l'espace autour de l'église.

Les trois propriétaires concernés :

- Famille THEVENOT – portion d'environ 1500m2 de la parcelle A0039
- SOURDOULAUD Pierre – portion d'environ 750 m2 de la parcelle A1103
- FLETCHER Jérôme – portion de la parcelle A0038 (surface à déterminer).

Ont été contactés et acceptent de céder à la commune les surfaces nécessaires aux aménagements futurs.

Le bornage et l'établissement des documents d'arpentage a été réalisé par la SARL LEHMANN.

L'authentification des actes concernant ces acquisitions sera confiée à la SCP Séverine BLANC et Damien RAIX.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré :

- DECIDE de confier l'authentification des actes concernant ces acquisitions à la SCP Séverine BLANC et Damien RAIX.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme.

Augne, le 02 juin 2025.

Le Maire,
Marc CHAMPAUD



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE D'AUGNE (Haute-Vienne)

N° 16-2025

L'an deux mille vingt cinq, le 26 mai à 18 heures, le Conseil Municipal de la commune d'Augne, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie sous la présidence de **M. CHAMPAUD Marc, Maire.**

Date de convocation du Conseil Municipal : 12 mai 2025

PRESENTS : MM CHAMPAUD Marc – GORGE Christine – DION Daniel – LAHAYE Françoise – SUBRENAT Valérie - MARIE-OLIVE Julie - CALIZZANO Mathieu - JORGE Thierry

EXCUSES : VANHOUTTE (MARZAN) Véronique -

SECRETAIRE : MME GORGE Christine

Membres	présents	votants	procurations	exprimés	pour	contre	abstentions
9	8	8	0	8	8	0	0

OBJET : DELIBERTATION : non transfert des résultats (Budget eau) à la communauté des Communes des Portes de Vassivière

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que, suite au transfert de compétence eau à la Communauté de Commune des Portes de Vassivière à partir du 01^{er} janvier 2025, le budget principal nécessaire à l'eau peut être transféré à la communauté de commune.

Considérant que la commune d'AUGNE assurait jusqu'à présent la gestion du service de l'eau au sein de son budget principal et que les dépenses et recettes liées à cette compétence étaient intégrées dans les différents articles du budget principal de la commune. Considérant que, dans le cadre de ce transfert de la compétence, le budget afférent doit être transmis à la communauté de communes,

Vu la délibération 2023-16 du 30 juin 2023, approuvant le transfert du service eau à la communauté de communes des Portes de Vassivière,

Vu la délibération 2024-27 du 22 novembre 2024, approuvant les nouveaux statuts de la communauté de communes pour y ajouter la prise de compétence eau,

Compte tenu des faibles résultats 2024 dégagées par la section d'investissement et la section de fonctionnement qui en plus s'annulent mutuellement, ils ne permettent pas de dégager un solde transmissible, il n'y aura pas de transfert de résultat.

A prés délibération, le Conseil Municipal DECIDE,
- qu'aucun transfert de résultat n'est nécessaire dans le cadre de cette opération.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme.

Augne, le 02 juin 2025.

Le Maire,

Marc CHAMPAUD

